

DANS CE NUMÉRO

L'inspection pédagogique régionale de Mathématiques 2018-2019	2
Accompagnement des enseignants	2
Devoirs faits	3
Programmes & horaires	3-4
Ressources pédagogiques	5
BRNE.....	6
La réforme du lycée	6
Suivi et évaluation des acquis C3&C4.....	7
Session DNB 2017	7
Mission Villani-Torossian	8
Traam	9
CAFFA	9
Quelques annonces.....	10
Contacts	10

ENSEIGNER

- Programmes
- Documents Ressources
- Évaluation
- Tests de positionnement

SE FORMER

- Plan académique de formation
- Journées pédagogiques

S'INFORMER

- Le site disciplinaire :
<http://disciplines.ac-toulouse.fr/mathematiques/>
- Le site académique
<http://disciplines.ac-toulouse.fr/>
- Le site Eduscol
<http://eduscol.education.fr/>
- Le portail Mathématique :
<http://eduscol.education.fr/maths/>
- Compte Twitter @AcTlseMaths

$$a^n + b^n = c^n$$

La lettre de l'inspection pédagogique aux professeurs de mathématiques

EDITORIAL

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse précise dans un éditorial commun à toutes les lettres de rentrée, les priorités de l'année scolaire 2018-2019 qui sont à partager par tous. Un certain nombre de points sont repris et détaillés dans les paragraphes suivants pour insister sur la responsabilité des professeurs de mathématiques dans ce cadre

Au collège ,

- **Les « devoirs faits ».** Coordonné par l'équipe éducative, organisé pour assurer au mieux le lien entre travail en classe et travail hors la classe, le dispositif permet aux élèves volontaires d'être accompagnés dans la réalisation du travail donné à faire en dehors de la classe afin de favoriser les progrès et la réussite de chacun. Un document académique pédagogique « repères devoirs faits » est disponible sur le portail pédagogique de l'académie.
- **L'évaluation de début de 6^{ème}.** Les acquis des élèves sont évalués en français et en mathématiques pour permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève.
- **L'évaluation** des progrès et acquis des élèves qui s'appuie sur des bilans périodiques établis dans le cadre d'une démarche collégiale et concertée.
- **L'AP.** L'accompagnement personnalisé permet à tous les élèves d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences et permet de répondre à leurs éventuelles difficultés. C'est également un temps qui contribue à la construction du projet d'orientation de l'élève.
- **Les EPI.** Ces enseignements pratiques interdisciplinaires favorisent, par la pédagogie de projet, l'autonomie des élèves et le travail collectif, coopératif et collaboratif.

La réforme du lycée en cours renforce la nécessité, au collège, d'un travail d'orientation active, fondé sur les domaines d'appétence des élèves, afin de préparer l'entrée au lycée général, technologique ou professionnel dans les meilleures conditions.

Au lycée,

- Les **tests de positionnement** en seconde vont permettre de faciliter la construction d'un accompagnement personnalisé fondé sur les besoins effectifs des élèves, concernant l'expression écrite et orale et les compétences en mathématiques. L'aide à l'orientation, en fonction des appétences et des compétences acquises des élèves, est également un des enjeux majeurs de l'accompagnement personnalisé. Les choix d'orientation de l'élève s'affineront en fonction de la construction de son projet ; pour la voie générale, choix d'enseignements de spécialité ; pour la voie technologique, choix parmi les 8 séries qui restent inchangées.
- **L'évolution de la voie générale** vers un baccalauréat unique amène les équipes pédagogiques et éducatives à mener une réflexion sur la construction des enseignements du tronc commun et des enseignements de spécialité. Certains de ces enseignements s'appuient sur plusieurs disciplines et nécessiteront un travail collaboratif pour leur mise en œuvre.
- Les séries de la voie technologique restent au nombre de huit.

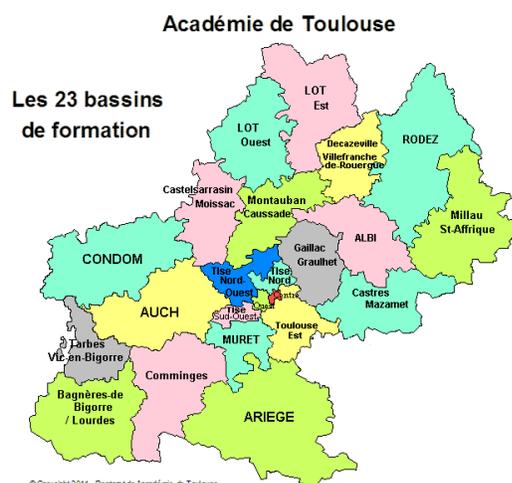
L'INSPECTION DE MATHÉMATIQUES POUR L'ANNÉE - SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur Olivier SIDOKPOHOU est l'inspecteur général de mathématiques qui a en responsabilité l'académie de Toulouse. Le doyen du groupe des mathématiques de l'inspection générale est Monsieur Johan Yebbou.

L'inspection pédagogique régionale de mathématiques est composée de cinq IA-IPR : Danielle BLAU, Pascal LETARD, Alain NEVADO, Martine RAYNAL et Lucienne SEGA.

Le pilotage et le suivi de l'enseignement de la discipline sont effectués de manière collégiale mais les inspections de 2018-2019 seront prioritairement assurées selon la répartition suivante :

- Danielle BLAU : bassins de l'Ariège, de Toulouse Est, de Muret (avec P. LETARD), de Tarbes/Vic et de Bagnères /Lourdes
- Pascal LETARD : bassins de Toulouse Centre, d'Auch (avec Mme RAYNAL), du Comminges et de Muret (avec D. BLAU)
- Alain NEVADO : bassins de Millau/Saint-Affrique, de Toulouse Sud-Ouest, d'Albi, de Castres/Mazamet, de Decazeville et de Gaillac/Graulhet
- Martine RAYNAL : bassins de Toulouse Ouest, de Toulouse Nord, d'Auch (avec P. LETARD), de Condom, du Lot Est et de Montauban/Caussade (avec L. SEGA).
- Lucienne SEGA : bassins du Lot Ouest, de Rodez, de Toulouse Nord Ouest, de Castelsarrasin/Moissac et de Montauban/Caussade (avec M. Raynal)



ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS DE MATHÉMATIQUES PAR L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE

L'inspection pédagogique régionale de mathématiques assure l'accompagnement des enseignants selon diverses modalités.

Les instructions officielles et les ressources pédagogiques utiles à l'enseignement sont portées à la connaissance des enseignants par le biais du portail mathématique du site académique, du compte twitter (@AcTlseMaths, de courriers adressés aux chefs d'établissement, des lettres de l'inspection « Relations » et de messages éventuellement envoyés sur leur adresse électronique professionnelle.

Les priorités nationales et académiques sont rappelées lors des journées pédagogiques « enseigner les mathématiques au collège/au lycée » et les ateliers conduits dans ce cadre permettent l'évolution professionnelle nécessaire des professeurs.

L'objectif des journées pédagogiques est d'assurer la cohérence de la formation mathématique au niveau académique et de contribuer à réduire les écarts de performances entre les territoires.

Pour le lycée, en lien avec la réforme, ces journées auront lieu au cours du deuxième trimestre. Compte tenu des nouvelles orientations du lycée, il est prévu cette année encore de convoquer TOUS les professeurs de mathématiques des lycées..

Pour le collège, ces journées sont prévues au premier trimestre et un professeur y représentera son établissement.

Il importe que les équipes s'assurent que le nécessaire a été fait pour leur participation.

Les travaux conduits lors des journées pédagogiques doivent

être prolongés au sein de conseils d'enseignement pour que TOUS les enseignants de l'académie accèdent aux informations et orientations pédagogiques qui ont été données.

Un accompagnement régulier des professeurs et des équipes est assuré lors des visites en classe par les IA-IPR. Malgré la vigilance accordée à la régularité de ces rencontres, chaque enseignant peut demander à faire avec l'inspecteur le point sur sa pratique professionnelle. Les recommandations déjà formulées à ce sujet sont reconduites. Le professeur peut mettre à la disposition de l'inspecteur les documents usuels (cahier de textes, cahiers d'élèves, textes des contrôles et devoirs, relevé des notes.. ;) ainsi que tout document qu'il jugera utile.

Il est rappelé que, outre le travail réalisé avec la classe observée, l'ensemble des missions assurées par le professeur dans l'établissement et éventuellement au-delà (autres classes en responsabilité, autres missions confiées par le chef d'établissement ou l'inspecteur) et l'évolution des pratiques professionnelles de l'enseignant sont pris en compte.

Une réflexion préalable du professeur sur l'évolution de ses pratiques ainsi que sur son implication dans le travail d'équipe au sein de l'établissement est attendue.

L'action des IA-IPR de mathématiques s'inscrit dans le cadre des textes sur l'accompagnement des professeurs et de ceux régissant les rendez-vous de carrière prévus pour la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération).

DEVOIRS FAITS

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leur apprentissage et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en-dehors de la classe prolongent le travail fait en cours.

Le dispositif « devoirs faits » a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs.

Cette offre doit être conçue en fonction des besoins des élèves. Elle contribue aussi à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Chaque collège fixe les modalités de mise en œuvre de « devoirs faits », en cohérence avec son projet d'établissement. « devoirs faits » est pris en charge par les professeurs, les CPE, les personnels administratifs, les assistants d'éducation, sur la base du volontariat, et par des associations répertoriées. Le travail en dehors de la classe donné aux élèves par les enseignants et l'accompagnement de sa réalisation dans le cadre de « devoirs faits » doivent bien évidemment, s'articuler aux enseignements dispensés en classe.

Il importe donc à la fois que le professeur explicite les attentes des devoirs qu'il donne aux élèves et indique les éléments à mémoriser, les points à travailler particulièrement et les méthodes de travail à mobiliser et qu'il tienne compte du travail effectué par les élèves dans le cadre de « devoirs faits ». L'enseignant doit préciser en particulier les objectifs des devoirs en question : mémorisation, exercices d'application, situations de réinvestissement.

Le temps « devoirs faits » ne constitue pas un cours supplémentaire, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Si un élève a des soucis de compréhension, c'est l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou qui n'est pas maîtrisé.

Se pose donc la question de la supervision pédagogique de l'accompagnement des intervenants non enseignants (assistants d'éducation, personnels administratifs, volontaires du service civique, élèves apprentis professeurs, intervenants associatifs) qui relève des enseignants. Elle suppose une présence effective d'enseignants volontaires à certains moments du dispositif, de manière à pouvoir apporter leur expertise disciplinaire et pédagogique.

L'équipe de mathématiques du collège doit s'interroger sur sa responsabilité vis-à-vis du dispositif « devoirs faits » que ce soit comme intervenant ou comme accompagnant des intervenants.

Dans le vademécum adressé aux chefs d'établissements, diverses pistes pédagogiques et ressources sont évoquées.

Les journées pédagogiques collège consacreront un temps de travail sur le rôle et l'impact de ce dispositif dans la classe.

Un espace spécifique sur le portail mathématique du site académique va permettre de recueillir les témoignages d'organisation et de contenu proposés dans ce cadre. Vous pouvez consulter dès maintenant la page dédiée à « devoirs faits ».

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/mathematiques/le-programme-devoirs-faits>

« Le renforcement de l'École de la confiance passe par la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) chez tous les élèves »

DES PROGRAMMES DE COLLÈGE AJUSTÉS À LA RENTRÉE 2018

Le Bulletin officiel du 26 juillet 2018 précise les ajustements apportés aux programmes scolaires de français, mathématiques et enseignement moral et civique à la rentrée 2018 pour les cycles 2, 3 et 4, afin de prendre en compte les résultats obtenus par la France lors des grandes enquêtes internationales en matière éducative et de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

Les volets 1, 2 et 3 des programmes cités ci-dessus ont donc été clarifiés. Pour le cycle 4, les connaissances et compétences à faire acquérir aux élèves sont clairement identifiées. Il est précisé notamment, pour chacun des attendus de fin de cycle, des savoirs à automatiser, par des activités rituelles. Ces ajustements sont téléchargeables sur le site du ministère ou via les liens suivants :

- Cycle 2 http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/62/2/ensel169_annexe1_985622.pdf
- Cycle 3 http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/05/0/ensel169_annexe2V2_986050.pdf
- Cycle 4 http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/62/8/ensel169_annexe3_985628.pdf

MATHÉMATIQUES : PROGRAMMES & HORAIRES (RENTÉE 2018)

□ MATHÉMATIQUES : PROGRAMMES & HORAIRES (rentrée 2018) □

C.A.P	BO n°8 du 25 février 2010
Bac pro	BO spécial n°2 du 19 février 2009

Horaire élève	Programme
...	BO spécial n°2 du 26 mars 2015
5h	
4,5 h	BOEN n°30 du 26 juillet 2018
3,5 h	
4h	BO n°18 du 4 mai 2017
3h	BO n°14 du 2 avril 2015
3h(+1 renforcé)	BO n°7 du 18 février 2010

	Première		Terminale		Baccalauréat	
ES	3h	BO spécial n°9 du 30 septembre 2010	4h	BO spécial n°8 du 13 octobre 2011	3h	5 sur 35
L	oblig au choix 3h		spécialité : 1,5h spécialité : 4h			+2 4 sur 37
S	4h	BO spécial n°9 du 30 septembre 2010	6h spécialité : 2h	BO spécial n°8 du 13 octobre 2011	4h	7 sur 38 +2
S1D2A	3h	BO spécial n°3 du 17 mars 2011	3h	BO spécial n°8 du 13 octobre 2011	3h	2 sur 40
S1I2D	4h		4h SPCL	BO spécial n°8 du 13 octobre 2011	4h	4 sur 42
STL	4h	BO spécial n°3 du 17 mars 2011	Biotecnologies 4h	BO spécial n°8 du 13 octobre 2011	4h	4 sur 42
STMG	3h	BO n°6 du 9 février 2012	2h	BO n°6 du 9 février 2012	3h	3 sur 42
ST2S	3h	BO ls n°2 du 26 octobre 2006	3h	BO ls n°2 du 26 octobre 2006	2h	3 sur 39
STHR	3h	BO n°11 du 17 mars 2016	3h	BO n°11 du 17 mars 2016	4h30 (avec gestion bot)	7 sur 33 (avec gestion bot)

accompagnement personnalisé : 3 heures à tous les niveaux du lycée

TMD	4h (+1 renforcé)	BO n°28 du 10 juillet 2003	3h (+1 renforcé)	BO n°28 du 10 juillet 2003	4h (avec sc. phy)	3 sur 20 (avec sc. phy)
-----	------------------	----------------------------	------------------	----------------------------	-------------------	-------------------------

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET NUMÉRIQUES

Pour accompagner la conception et la mise en œuvre de l'enseignement des mathématiques, de nombreuses ressources pédagogiques et numériques sont mises à la disposition des professeurs.

Produites par la DGESCO en partenariat avec l'inspection générale, elles sont régulièrement étoffées par de nouvelles mises en ligne. Associée à l'expertise pédagogique des professeurs et des formateurs, l'utilisation de ces ressources constitue une aide précieuse pour la mise en œuvre des programmes, dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants. L'inspection pédagogique réaffirme que leur exploitation, initiée lors des journées pédagogiques, doit être poursuivie au service de la qualité et la cohérence de la formation dispensée aux élèves.

AU COLLEGE CYCLE 3 ET 4

Les ressources d'accompagnement de nature diverse sont téléchargeables via les liens suivants :

<http://eduscol.education.fr/cid101461/ressources-maths-cycle-3.html>

<http://eduscol.education.fr/cid99696/ressources-maths-cycle-4.html>

les ressources transversales : certaines fournissent des pistes pour organiser le travail de tous les élèves dans et hors la classe. D'autres donnent des pistes pour le développement, au cycle 4, compétences travaillées, composantes majeures de l'activité mathématique.

les ressources thématiques : adossée aux attendus de fin de cycle et enrichie d'exemples pour la mise en œuvre, cette série de ressources propose des pistes pour organiser la progressivité des apprentissages

les situations pour évaluer la maîtrise des domaines du socle commun pour le cycle 4 : Adossé au document d'appui pour l'évaluation des élèves, le document d'évaluation des acquis en mathématiques propose aux professeurs des outils pour les aider à contribuer à la mesure de la maîtrise des domaines du socle en fin de cycle 4.

AU LYCEE :

Les ressources d'accompagnement spécifiques au lycée sont téléchargeables via le lien :

<http://eduscol.education.fr/cid45766/mathematiques-au-lycee.html>

A signaler que les ressources transversales du cycle 4, peuvent être utilement exploitées pour organiser le travail des élèves de seconde dans et hors la classe et renforcer la maîtrise des compétences travaillées, notamment en début d'année

SUIVI DES TESTS DE POSITIONNEMENT / ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Les évaluations standardisées et nationales, conduites en début d'année en sixième et en seconde, doivent fournir aux équipes pédagogiques des points de repères objectifs et fiables concernant les acquis des élèves. Des ressources devraient être prochainement publiées sur Eduscol. Elles constitueront une aide pour les enseignants et permettront de mettre en place, dès le début de l'année scolaire, des dispositifs et méthodes pédagogiques efficaces pour soutenir, selon leurs besoins, tous les élèves.

Elles seront disponibles sur Eduscol via les liens :

<http://eduscol.education.fr/pid23243-cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html>

<http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html>

A RETENIR

- Au collège, clarifications des programmes cycles 2,3 et 4
- Différentes ressources d'accompagnement
- Tests de positionnement
- Accompagnement personnalisé

BRNE (BANQUE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR L'ÉCOLE)

Dans le cadre du plan numérique pour l'école, des banques de ressources numériques, libres de droit, sont mises gratuitement à la disposition des enseignants et des élèves des cycles 3 et 4. Elles comportent des bibliothèques (images, textes, vidéos..), des plateformes et des services pouvant être utilisés directement en classe ou permettant la création de nouvelles activités.

Par ailleurs, elles sont conçues de manière à favoriser, via le numérique :

- pour les professeurs : le travail collaboratif en équipe disciplinaire ou la réalisation de projets interdisciplinaires, au service du développement des connaissances et des compétences du programme.
- pour les élèves : le fait de pouvoir se documenter, s'entraîner, apprendre et produire en ligne et hors ligne, sur divers types de supports.

Les BRNE dédiées aux mathématiques sont disponibles via les liens suivants

<https://www.neteduc-cloud.fr/>

<http://www.barem-hatier.fr/>

RÉFORME DU LYCÉE

Différents décrets figurent dans le BO [n°29 du 19 juillet 2018](#) :

- **Baccalauréat général et formations conduisant au baccalauréat technologique** - [Dispositions du Code de l'éducation relatives aux enseignements](#)
- **Baccalauréats général et technologique** - [Modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements](#)
- **Baccalauréats général et technologique** - [Épreuves anticipées](#)
- **Baccalauréat général** - [Épreuves à compter de la session 2021](#)
- **Baccalauréat technologique** - [Épreuves à compter de la session 2021](#)
- **Lycées d'enseignement général et technologique et lycées d'enseignement général et technologique agricole** - [Organisation et volumes horaires de la classe de seconde](#)
- **Baccalauréat général** - [Organisation et volumes horaires des enseignements du cycle terminal](#)
- **Baccalauréat technologique**—[Organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale dans les séries technologiques](#)

Les volumes horaires dédiés aux mathématiques sont résumés ci-après :

- **En classe de Seconde** - Mathématiques (4h)
- **En baccalauréat général** :
 - ⇒ [Enseignement de spécialité Mathématiques](#) : en première (4h), en terminale (6h)
 - ⇒ [Enseignement optionnel de terminale](#) :
 - ◆ Maths expertes (accessibles aux élèves suivant la spécialité mathématiques) (3h),
 - ◆ Maths complémentaires (accessibles aux élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques) (3h)
- **En baccalauréat technologique** :
 - ⇒ [Pour toutes les séries technologiques](#) en première et en terminale (3h)
 - ⇒ [STI2D : en première et en terminale](#) : Physique chimie et mathématiques (6h)
 - ⇒ [STL : en première et en terminale](#) : Physique chimie et mathématiques (5h)

La mise en consultation des différents programmes est prévue courant novembre 2018.

RÔLE ET PLACE DU PROFESSEUR ET DE L'ÉQUIPE DE MATHÉMATIQUES DANS LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES EN FIN DE CYCLES 3 ET 4

Les textes officiels relatifs au suivi et à l'évaluation des acquis des élèves, parmi lesquels notamment (le décret du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège, l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif au contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège et l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du DNB) mettent l'accent sur :

- la nécessité de faire évoluer et de diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves en évitant la « notation-sanction », en privilégiant une évaluation positive qui valorise les progrès et qui soit lisible notamment par les parents,
- l'enjeu de suivi des acquis des élèves, au long d'un cycle, dont les bilans périodiques du « livret scolaire unique du CP à la 3^e » (LSU) ont à rendre compte,
- l'indispensable collégialité de l'évaluation des niveaux de maîtrise des composantes et domaines du socle.

Dans ce contexte, chaque professeur de mathématiques doit contribuer à la réflexion et à l'action collectives au sein du collège au service d'une démarche d'ensemble cohérente.

Dans ce but, il importe tout particulièrement :

- de tenir compte de la clarification des programmes des cycles 3 et 4 (arrêté du 17-7-2018 - B.O. du 26-7-2018),
- d'intégrer à sa réflexion et à sa pratique les ressources nationales d'accompagnement pour l'évaluation,
- de contribuer à la conception ou à l'évolution d'un projet de l'équipe de mathématiques pour le suivi et l'évaluation des acquis des élèves par :
 - ⇒ un travail de l'équipe de mathématiques et une contribution de celle-ci, notamment dans le cadre du conseil pédagogique, sur les résultats des élèves au DNB (maîtrise du socle, résultats à l'épreuve écrite de mathématiques et à l'épreuve orale),
 - ⇒ une réflexion sur le contenu et la cohérence disciplinaire du renseignement des rubriques des bilans périodiques du LSU, notamment s'agissant des « compétences travaillées » et des « attendus de fin de cycles »,
 - ⇒ une contribution des mathématiques à l'évaluation collégiale des niveaux de maîtrise par chaque élève des composantes et domaines du socle.

SESSION 2018 DU DNB

L'épreuve de mathématiques de la session 2018 du DNB comportait 7 exercices dont un consacré au thème E, l'algorithmique et la programmation.

Quatre des exercices posés s'appuyaient sur une situation contextualisée avec pour chacun d'eux, un seul contexte. Les contextes, de complexité très modérée, ont été présentés de façon assez simple et abordable par le plus grand nombre de candidats. Les trois autres exercices proposaient des problèmes internes aux mathématiques.

Tous les attendus de fin de cycle et les six compétences travaillées en mathématiques ont été testés de manière équilibrée.

Le sujet a fait une place conséquente au raisonnement. Pour chaque exercice, la résolution d'au moins une question mobilisait les qualités d'analyse pour une interprétation ou l'esprit critique ou une prise d'initiative

Dans les éléments de correction les composantes du socle ont identifié pour chaque exercice notamment la composante D1.3, le domaine D4 et le domaine D5.

Les retours ont fait état d'élèves s'engageant plus facilement, et étant plus persévérants. La moyenne académique des notes est approximativement de 10,7 sur 20 ce qui représente 7/10 d'augmentation par rapport à celle de 2017. La dispersion des moyennes des différents collèges autour de la moyenne académique est importante.

Un relevé des moyennes des notes attribuées par exercice, a été effectué sur les 10 premières copies de chaque correcteur, au moins. On obtient ainsi un échantillon de 5266 copies représentant approximativement 1/6 des copies.

	EX 1 (11 pts)	EX 2 (14 pts)	EX 3 (12 pts)	EX 4 (14 pts)	EX 5 (16 pts)	EX 6 (16 pts)	EX 7 (17 pts)	Note /100pts
Moyennes	6,73 /11	7,95/14	8,35/12	6,30/14	9,26/16	6,3/16	8,8/17	53,61/100
Moy. sur 20 pts	12,24/20	11,36/20	13,91/20	9,01/20	11,57/20	7,87/20	10,36/20	10,72/20

Selon cet échantillon, la réussite est répartie sur toute l'épreuve. Les deux derniers exercices semblent avoir été réussis dans la même proportion que les premiers, inversant le phénomène observé l'an dernier. L'exercice 4 (triangles semblables) et l'exercice 6 (compréhension d'un programme et construction géométrique) ont été peu réussis par les candidats.

Une étude statistique académique portant sur le positionnement en fin de cycle 4 et des résultats aux épreuves terminales du DNB par établissement révèle assez souvent une distorsion entre le degré de maîtrise des composantes du socle et les notes obtenues par les élèves. Cela doit appeler une analyse de la part des équipes.

MISSION VILLANI-TOROSSIAN – MISE EN ŒUVRE DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Le ministre de l'éducation nationale a confié, en octobre 2017, à Cédric Villani, député et mathématicien, et à Charles Torossian, inspecteur général de l'éducation nationale, une mission sur l'amélioration de l'enseignement des mathématiques en France.

Après de nombreuses auditions et tables rondes qui ont vu la participation de l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation, la mission a remis, le 12 février 2018, son rapport intitulé « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques ».

Ce rapport, comme son intitulé l'indique, formule 21 mesures principales mais aussi 31 recommandations complémentaires dont l'intention est de rééquilibrer et de clarifier l'enseignement des mathématiques. L'ensemble de ces mesures et recommandations porte sur cinq grands champs d'application : « Priorité au premier degré », « Mathématiques : efficacité, plaisir et ambition pour tous », « Nombres et calculs », « Formation continue et développement professionnel » et « Pilotage et évaluation ».

Le Ministre de l'Éducation Nationale a indiqué que les propositions de ce rapport avaient désormais vocation à être mises en œuvre. Ceci s'est d'ores et déjà concrétisé par :

- les deux notes de service du 25 avril 2018 (B.O. spécial n°3 du 26 avril 2018) consacrées respectivement à l'enseignement du calcul, au sens des opérations et à la résolution de problèmes à l'école élémentaire (mesures 11 et 12) ;
- le renforcement de la place du raisonnement et de la démonstration en mathématiques (mesure 6) et de l'usage des mathématiques dans les autres sciences (mesure 8) : note d'analyse du Conseil Supérieur des Programmes de mai 2018 ;
- la clarification des programmes des cycles 2, 3 et 4 : arrêté du 17-7-2018 (B.O. du 26-7-2018)

L'inspecteur général Charles Torossian s'est vu confier par le ministre de l'éducation nationale la mise en œuvre de ces mesures et a été placé en mission extraordinaire pour deux ans auprès du Directeur Général de l'Enseignement Scolaire.

Pour l'année 2018/19, les mesures prioritaires sont :

- la mise en place du réseau des chargés de mission académique (mesure 17).
Pour l'académie de Toulouse, le chargé de mission désigné par Madame la rectrice est Alain Nevado, IA-IPR de mathématiques. Il aura à coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du plan dans l'académie ;
- la mise en place des référents mathématiques dans des circonscriptions (mesures 2 et 14).
Il s'agit, y compris en lien avec la priorité nationale pour les CP/CE1 en REP+, de renforcer, au plus près du terrain, l'accompagnement en mathématiques des équipes de professeurs des écoles. Ces conseillers pédagogiques « référents mathématiques » seront chargés de contribuer à la formation continue en mathématiques des professeurs des écoles (alternance entre visites de classe et périodes de travail en petits groupes en dehors de la classe). Ils bénéficieront d'une formation qui prendra la forme de regroupements académiques et qui s'inscrira dans un plan de formation national ;
- les laboratoires de mathématiques en établissement (mesures 15 et 16). Destinés aux enseignants, les laboratoires de mathématiques ont vocation à contribuer au développement professionnel en équipe des professeurs. Le laboratoire de mathématiques est un lieu d'étude et de production sur des thèmes choisis par ses membres, d'actualisation et de partage des connaissances mais aussi de développement de projets avec les élèves. Des partenaires extérieurs, notamment universitaires, pourront y être accueillis et accompagner les équipes sur l'ensemble des thèmes de travail retenus.
Trois lycées s'engagent, dès cette rentrée, dans la mise en place de laboratoires de mathématiques et seront accompagnés : lycée F. Mitterand (Moissac), Lycée Paul Mathou (Gourdan Polignan), Lycée P. Mendes France (Vic en Bigorre).
- recensement et pérennisation des clubs de mathématiques ou en lien avec les mathématiques (mesure 7)
Il s'agit prioritairement d'identifier ces clubs, d'accompagner leur développement ou leur création, de valoriser leurs actions, de favoriser leur ouverture au plus grand nombre d'élèves.

Un onglet spécifique « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques » sera rapidement accessible sur le portail mathématique du site académique. Il informera sur l'avancée de la mise en œuvre des mesures prioritaires pour 2018/19.

TRAAM (TRAVAUX ACADÉMIQUES MUTUALISÉS) : PRODUCTION DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE EN 2017-2018

L'aménagement du programme de seconde a introduit un nouveau domaine « algorithmique et programmation » dans la continuité du programme du cycle 4 (thème E : algorithmique et programmation). Les Traam 2016-2017 avaient été l'occasion de repérer des situations pédagogiques favorisant l'enseignement de l'algorithmique et de la programmation en interdisciplinarité.

Dans cette continuité, les TRAAM 2017-2018 se concentraient sur la problématique suivante :

« Comment peut-on, notamment au lycée, poursuivre l'apprentissage de l'algorithmique et de la programmation dans un contexte pluridisciplinaire ? ».

A ce titre, l'académie de Toulouse a élaboré des situations pluridisciplinaires, en classe de seconde, en lien avec la physique et la chimie et sur la transition de Scratch à Python.

La réflexion et la production de l'académie de Toulouse sont disponibles à l'adresse :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/mathematiques/enseigner/travaux-academiques-mutualises/traam-2017-2018>



Thème national 2017-2018 :

Comment peut-on, notamment au lycée, poursuivre l'apprentissage de l'algorithmique et de la programmation dans un contexte pluridisciplinaire ?

<http://eduscol.education.fr/maths/enseigner/ressources-et-usages-numeriques/developpement-des-pratiques-pedagogiques-en-academie/travaux-academiques-mutualises.html>

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE (CAFFA)

Les inscriptions à la session 2019 du CAFFA sont ouvertes du lundi 17 septembre au vendredi 12 octobre 2018.

Le CAFFA est le **certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique**.

Ce certificat, dont la première session a eu lieu en 2016, est désormais exigé des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des personnels enseignants du second degré.

Les IA-IPR de mathématiques encouragent les professeurs de mathématiques déjà engagés, à un titre ou un autre, dans des actions de formation à dimension académique, ou envisageant de l'être dans le futur, à préparer et passer cette certification.

Pour en savoir plus : <http://www.ac-toulouse.fr/cid94684/caffa.html>

RECOMMANDATIONS

- *Activer, rediriger, consulter régulièrement la boîte mail académique pour avoir les différentes informations institutionnelles.*
- *Consulter régulièrement le portail mathématique du site académique ainsi que les différents sites mentionnés en page 1.*
- *S'abonner au compte twitter @AcTlseMaths pour être régulièrement informé*
- *Renseigner le CV sur l'application I.prof, disponible dans ARENA*



Du 6 au 14 Octobre 2018 : Fête de la science 2018

18 octobre 2018: Journée « Filles et mathématiques : une équation lumineuse »

Du 11 au 17 mars 2019 : la semaine des mathématiques 2019.

Mercredi 13 mars 2019 matin : 19^e olympiades de mathématiques.

QUELQUES ANNONCES (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

Le 6 et le 7 octobre 2018, dans le cadre de la **Fête de la science**, l'association Fermat Science propose :

Samedi 6 octobre 2018, une journée chez Fermat sur le thème « Mathématiques et musique ».

Dimanche 7 octobre 2018, la fête des Maths. Thème : La géométrie dans les métiers.

Pour en savoir plus : <https://www.fermat-science.com/agenda-manifestations/>

Jeudi 18 octobre 2018 à l'université Paul Sabatier : cinquième édition de la journée « **Filles et mathématiques : une équation lumineuse** ».

Elle concernera dix groupes de dix jeunes filles élèves de Terminale S, accompagnées par un adulte, sur inscriptions (effectuées du 3 au 20 septembre) sur le site internet de la conférence.

Pour en savoir plus : <https://filles-maths.sciencesconf.org/>

Du 11 au 17 mars 2019 : la semaine des mathématiques 2019. Thème : « **Jouons ensemble aux mathématiques** ».

Toutes les initiatives et les projets s'inscrivant dans ce thème large sont les bienvenus et seront relayés sur la page « action culturelle » de la DAAC s'ils sont portés à la connaissance de l'inspection et/ou de la DAAC.

<http://eduscol.education.fr/maths/actualites/actualites/article/un-evenement-semaine-des-maths-2019.html>

Mercredi 13 mars 2019 matin, pendant la semaine des mathématiques : **19^e olympiades de mathématiques.**

Inscriptions à effectuer avant les vacances d'hiver auprès de la DEC.

Prévenir, dans les lycées, les organisateurs des oraux de TPE et des voyages scolaires pour faire en sorte que la matinée du 13 mars reste disponible pour les élèves de premières générales et technologiques.



CONTACTS

- Par mail : jpr@ac-toulouse.fr en précisant « à l'attention des IA-IPR de mathématiques »
- Par téléphone : joindre le secrétariat au 05 36 25 72 14 ou 15 ou 16